

Macron attendu bientôt pour lancer l'acte II du plan "Marseille en grand"

Page 1 (excepté les titres)



La Provence

N° 9365

Marseille

Vendredi 3 février 2023

LES DÉRIVES DE LA "RÉDUFLATION"

Chérie, j'ai rétréci les courses...



Des produits plus petits et tout aussi chers... Dans les rayons des supermarchés, il y a aussi une inflation masquée par de subtils emballages. Enquête sur des pratiques dans le viseur de la Répression des fraudes p.2&3

SÉCURITÉ

La police municipale parent pauvre ? p.7

SOCIAL

Chez Go Sport, les salariés gardent espoir p.10

DU 23 AU 27 AOÛT

Delta Festival : une édition de rêve p.37

CENOTOURISME

"Provence" : prenez garde à ne plus l'utiliser... Dernière page

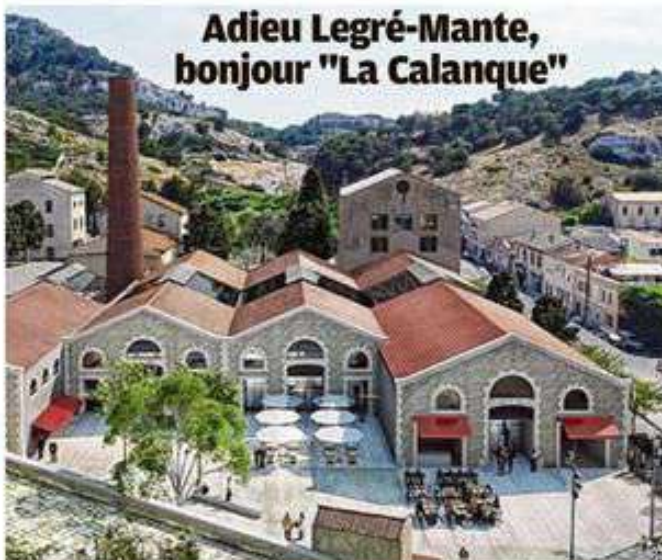
RÉFORME DES RETRAITES

Élisabeth Borne tourne en rond p.111

CAMPÀ CORSU FOOTBALL

Le Gazélec respire encore p.vi

Adieu Legré-Mante, bonjour "La Calanque"



De l'usine au... village bord de mer. La réhabilitation de la friche Legré-Mante, à Madrague-de-Montredon, est en marche : les permis de construire viennent d'être délivrés. P.5

OM Un mercato XXL

p.27



Coupe de France : le choc OM-PSG en 8^e se jouera sans Mbappé p.28

NATIONAL

Le FC Martigues peut rêver

p.29

ÉQUIPE DE FRANCE

Au tour de Varane de prendre sa retraite p.28



XV DE FRANCE

Dans le village de Dupont superstar p.30



Les Hespérides

du Prado à Marseille Résidences-Services®

VISITE CHAQUE SEMAINE SUR RENDEZ-VOUS

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE
RÉSIDENTIE SENIORS DE STANDING
MARSEILLE 8^e - 36 rue des Mousses au Prado

CONVIVIALITÉ ET SÉCURITÉ 24H/24
Bar - Restaurant - Conférences - Bridge - Animations

VENTE - LOCATION - GESTION - 06 74 24 36 49

Nos disponibilités : www.sopreggie.fr

Sopreggie, commercialisateur des Hespérides depuis 32 ans



TRADITION



Bénies soient les navettes p.4

De l'usine au village bord de mer

Alors que les permis de construire viennent d'être délivrés, la réhabilitation de la friche Legré-Mante est en marche

Une nouvelle étape, déterminante, vient d'être franchie, aux portes des Calanques, dans ce long processus de réhabilitation de la friche Legré-Mante (8). Les permis de construire accordés par la Ville aux deux porteurs du projet, Ginkgo et Constructa, relancent le dossier qui s'était enfoncé du côté de la Madrague-de-Montredon depuis 2017. En six ans, la majorité municipale a changé, le spécialiste de la révalorisation des sites pollués, Ginkgo (propriétaire du terrain), et le promoteur Constructa ont reçu leur copie et, surtout, multiplié les discussions avec les riverains.

Car pour les habitants, le temps presse. Depuis 2009 et l'arrêt de la dernière usine, l'édifice est bouli : pendant près de deux siècles, le site industriel a utilisé du plomb, de la soude, de l'acide sulfurique... Alors forcément, cette dépollution qui s'annonce déjà comme la plus importante qu'ait connue Marseille, séduira les riverains autant qu'elle les inquiète. "Nous avons donné les ONI, les appor-



En 2026, on pourrait bien ne plus parler de Legré-Mante mais du 195 La Calanque, non du projet dont les permis viennent d'être délivrés.

Des travaux de construction et réhabilitation dès 2024.

ciations, les CMO... afin que le projet soit le plus équilibré possible. Nous avons fait quelques ajustements et nous avons abouti à un ensemble qui prend en compte les contraintes environnementales, sociales et économiques", déclare Cédric Angéline, pour Ginkgo.

L'avis favorable remis par le terminateur enquêteur en novembre s'était accompagné de réserves, parmi lesquelles le nombre de logements. Un bâtiment de 36 appartements a été

suggéré du projet. Pour le reste, et notamment l'impact des travaux sur la santé des riverains, il faudra attendre la réunion publique de mercredi 8 février (liv d'avis) organisée par le maire de secteur, Pierre Restanque (PS), pour en savoir plus sur les "questions sensibles".

Ce dernier ne cache pas sa satisfaction de voir enfin se dessiner de la friche avancer : il figurait d'ailleurs dans ses promesses de campagne. Mais il in-

siste : "Nous veillerons tout au long du chantier aux conditions de réalisation des travaux avec notamment le respect de la santé des habitants". C'est pour cela que le comité de vigilance, composé de 25 membres, sera mis en place dès le mois de mars.

Si aucun accord n'est déposé, les travaux de dépollution devraient débiter à la fin de cette année 2023, pour des travaux de construction et réhabilitation envisagés dès 2024 pour une durée de deux ans. Comme

annoncé, le projet conservera 85 % des bâtiments historiques, dont la cheminée. Autour, un ensemble mixte de logements, de commerces, une résidence touristique ainsi qu'une autre dédiée aux seniors, un équipement public.

Un véritable pôle de vie dans les Calanques serait défini en accord avec les habitants. "Aussi tôt, nous interrogerons les habitants pour établir leurs besoins. Il n'y aura pas d'appel d'offres sans les avoir échangés", commente-t-on du côté de la mairie du 6^e.

Si les commerces de proximité y sont attendus, on évoque aussi la possibilité de voir s'installer une association comme l'UCPA ou encore la Maison des Calanques.

Bien sûr, la grande incertitude, celle de la circulation pendant les travaux, notamment. Ginkgo a déjà pris l'engagement de s'adapter durant la période estivale.

Christelle CARMONA

EN CHIFFRES

- Superficie du site : 13 ha.
- Superficie du projet : 5 ha.
- Superficie rétrocedée au parc des Calanques : 5 ha.
- Part de bâtiments réhabilités : 85 %.
- Nombre de logements en accession libre ou sociaux : 120.
- Nombre d'unités (chambres) prévues dans la résidence de tourisme et senior : 100.
- Surface des commerces : 908 m².
- Surface des services et équipements publics : 356 m².
- Nombre de places de parking : 440.
- Nombre de m³ de résidus industriels composant le crastier, au contrôle de l'usine : 41 000 (l'estimation sera "enfermée" dans un sarcophage créant ainsi un betrière et un escalier vers la plage).
- Coût de la dépollution : 13,8 millions d'euros.
- Coût de la première phase de travaux : 40 millions d'euros.
- Calendrier : début des travaux à la fin du deuxième semestre 2023 pour une livraison estimée pour 2026.
- Enquête publique : 200 avis ont été recueillis durant l'enquête publique qui s'est déroulée entre le 19 septembre et le 21 octobre. Un avis favorable, assorti de réserves, a été rendu le 25 novembre.
- Prochaine réunion publique : mercredi 8 février à 18 heures à la maison du peuple, au 186 avenue de la Madrague-de-Montredon (8).



Face à la mer, le long de l'avenue de la Madrague-de-Montredon, le site de Legré-Mante annonce sa métamorphose. 85 % des bâtiments, parmi lesquels le plus ancien qui date de 1850, seront conservés tout comme l'emblème du site, la cheminée ou briquet de 32 mètres de hauteur.



PHOTO: MICHAËL VALLAUR

MONIQUE TOUITOU présidente du CJO Madrague-Rose-Verrerie

"Ce projet est une opportunité pour tout le quartier"

La présidente du CJO de La Madrague, la fosse et la Verrerie, Monique Toutou, a poursuivi un grand oral de soulagement. Elle qui suit le dossier depuis 2017 l'a même écrit sur son blog au lendemain de l'obtention des permis de construire par les deux porteurs du projet, Ginkgo et Constructa : "Notre quartier va enfin sortir du néant dans lequel il se trouve". Elle sait que d'autres parties vont le jouer, notamment le temps des recours et de l'avis préfectoral de dépollution, mais elle s'enthousiasme. "Oui, pour que toutes ces réunions, discussions, n'aient pas été vaines. Il fallait faire quelque chose sur cette friche à l'abandon, quelque chose qui ait du sens. Alors les commerces de proximité, nous qui en manquons tant, le pôle de vie... c'est une opportunité de poser tout le quartier et même les quartiers voisins. Ce n'est pas normal qu'une personne âgée se retrouve à marcher trois minutes juste pour acheter son pain", poursuit-elle.

Alors, comme les riverains, elle se met à imaginer. "Et pourquoi un cabinet médical ne s'implanterait pas dans ce terrain asséché ? Ou une crèche ou encore un espace coworking pour nos jeunes parents ?", anticipe-t-elle. La présidente du CJO pointe également les conséquences d'un site pollué laissé aux quatre vents. "Dès que ça souffle, tout s'écrase et, nous habitants, nous respirons cela. Parfait, sur le crastier. Tout fait, malgré les interdits et les grillages, ça n'a pas arrêté. Des familles, sans des enfants, qui s'installent sur cette plage polluée... Et puis, les permis de construction n'ont jamais empêché les habitants de s'organiser... Il faut vraiment agir", insiste-t-elle. Avec le projet qui devient de plus en plus concret, elle s'attend aussi à retrouver de la vigilance quant au chantier à venir et aux prestataires qui se relèveront sur le site : "Nous ne baisserons pas la garde pour autant".

D.C.

ROLLAND DADENA membre de l'Association Santé Littoral Sud

"Il y avait mieux à faire sur le site dans le respect de la santé et du parc"

La nouvelle n'a pas fait chanter de bonheur, la figure emblématique de l'Association Santé Littoral Sud (ASLS), Rolland Dadena. "On y attendait un peu sur les choses à venir décidées à l'avance, l'acte à l'acte. Pour l'instant, il y a trop peu d'éléments pour donner un avis, d'ailleurs les permis ne sont pas officiels". Alors que le projet vient de passer une étape déterminante, l'association reste sur la même ligne : "La santé a dû être, ce sont des choix et des responsabilités que les élus prennent. Nous pensons qu'il y avait mieux à faire sur le site dans le respect de la santé des habitants et du parc des Calanques".

Petit expert du dossier Legré-Mante, il scrute depuis des années le moindre rapport sur l'envoi de poussières, les études environnementales et les risques sanitaires. Ce sera d'ailleurs ces points précis que le bureau actif de l'Association a mis en avant lors de leurs contributions à l'en-

quête publique. Alors finement, alors que le comité de vigilance, présidé par le maire de secteur, prend forme, Rolland Dadena s'interroge : "Nous sommes que les traces ne se réalisent pas sans tenir compte, alors que nous savons que c'est la technique la plus adaptée sur des sites pollués pour garantir la sécurité. Elle doit sur le papier en 2017, elle disparaît aujourd'hui. Alors si nous participons au comité de vigilance, nous sommes pour constater les dégâts. L'intérêt est limité...".

L'ASLS pourrait bien déposer un recours mais pour Théo, l'association attend plus de précisions quant "aux garanties prévues par Pierre Restanque. Aujourd'hui, il y a encore beaucoup de flou. Peut-être aura-t-on des éléments lors de la réunion publique du 8 février (lire ci-dessus). Nous attendons de voir...", insiste-t-il.

D.C.